



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

• Email : info@uganc.edu.gu

• Tél : (+224) 625 66 35 90

DECISION N°/2026/ 012 /UGANC/RECT

PORTANT CREATION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN MALADIES INFECTIEUSES A L'UNIVERSITE GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY

LE RECTEUR

- Vu** la Loi L/2023/0016/CNT du 21 juillet 2023, portant statut particulier des institutions d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et des centres de documentation et d'information, promulguée par le Décret D/2023/0249/PRG/CNRD/SGG du 21 juillet 2023 ;
- Vu** le Décret D/2024/0025/PRG/SGG du 24 janvier 2024, portant organisation et fonctionnement des universités publiques ;
- Vu** le Décret N°0094/PRG/SGG du 10 février 2022, portant nomination de hauts cadres au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Vu** l'Arrêté N°2019/ 4965 /MESRS/CAB, portant modalités de création et d'ouverture de programmes pédagogiques dans les institutions d'enseignement supérieur ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé à la Faculté des Sciences et Techniques de la Santé de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) en Maladies Infectieuses intitulé « DES en Maladies Infectieuses ».

Article 2 : Le DES en Maladies Infectieuses créé au titre de la présente décision est logé au département des Sciences Médicales de la Faculté des Sciences et Techniques de la Santé de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

Article 3 : L'organisation de la formation, les critères d'admission et d'évaluation ainsi que la durée de formation sont régis par les dispositions réglementaires en vigueur en République de Guinée.

Article 4 : Une note de service fixera l'organisation du comité de programme et du sous-comité admission et évaluation du programme de DES en Maladies Infectieuses, et en nommera les membres.

Article 5 : La présente *décision* qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Conakry, le 02 FEV 2026



Pr. Alpha Kabinet KEITA



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

• Email : info@uganc.edu.gn

• Tél : (+224) 625 66 35 90

N°Réf.2026/ 007 /UGANC/RECT.

Conakry, le 02 FEV 2025

NOTE DE SERVICE

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PEDAGOGIQUE DU
DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES EN MALADIES INFECTIEUSES DE
L'UNIVERSITÉ GAMAL ABDEL NASSER DE CONAKRY.**

- Vu** la Loi L/2023/0016/CNT du 21 juillet 2023, portant statut particulier des Institutions d'Enseignement Supérieur et des Institutions de Recherche Scientifiques et les Centres de documentation et d'information, promulguée par le Décret D/2023/0249/PRG/CNRD/SGG, du 21 juillet 2023 ;
- Vu** le Décret D/2024/0025/PRG/SGG du 24 janvier 2024, portant Organisation et fonctionnement des Universités Publiques ;
- Vu** le Décret N°0094/PRG/SGG du 10 février 2022, portant nomination de hauts cadres au MESRSI ;
- Vu** les nécessités du service ;

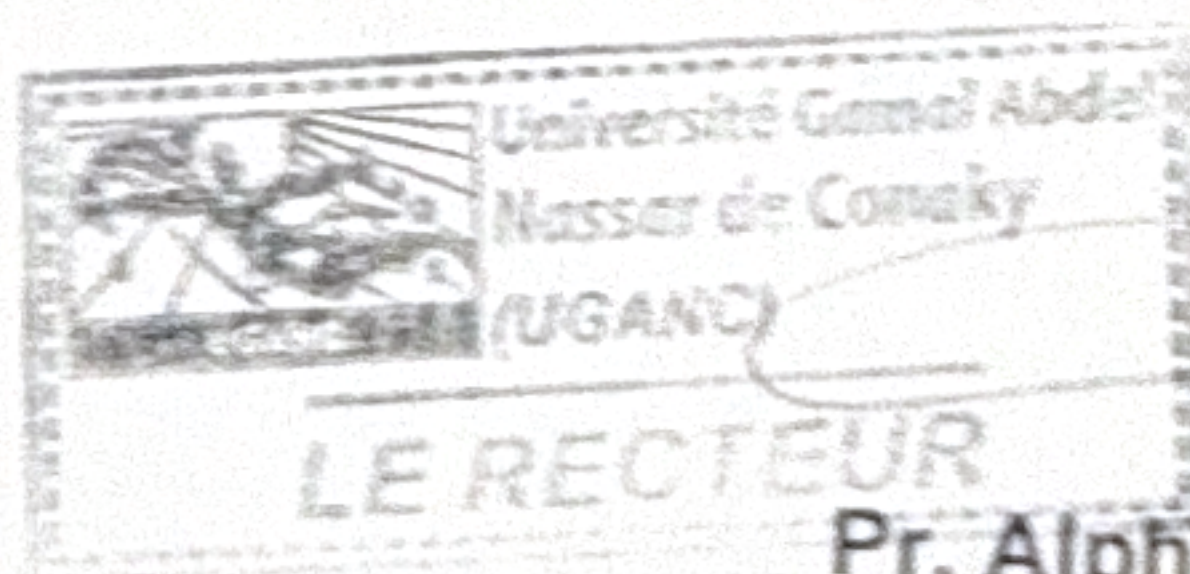
Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après, au Comité de Programme du Diplôme d'Études Spécialisées en Maladies Infectieuses de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

Ce sont :

1. **Directeur** : M. Mamadou Saliou **SOW**, Professeur ;
2. **Responsable pédagogique** : M. Fodé Bangaly **SAKO**, Maître de conférences agrégé (MCA) ;
3. **Secrétaire pédagogique** : M. Mamadou Oury Safiatou **DIALLO**, Maître-Assistant (MA) ;
4. **Responsable des stages** : M. Fodé Amara **TRAORE**, MCA ;
5. **Membres** : M. Ibrahima **BAH**, MA ;
M. Ahmadou Daye **DIALLO**, MA.

Article 2 : La présente note de service qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Le Recteur



Pr. Alpha Kabinet KEITA